Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260605-D2026_34-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	3

Vote
A la majorité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 8

L'an 2026, le 5 Juin à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 29/05/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : M DENIER Emmanuel

Procurations : M DENIER Emmanuel à Mme FROGERAIS Lydie

A été nommé(e) secrétaire : M VASNIER Pascal

2026/34 – Avis Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage. Il coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage.

Placé sous le pilotage de l'État et du Département, il est arrêté pour une durée de 6 ans.

Le SDAHGV 2020-2025 est le fruit d'une démarche concertée entre de multiples acteurs : élus, professionnels de différents services, gens du voyage, bénévoles associatifs, personnes qualifiées.

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage révisé pour la période 2026-2031 comprend principalement 2 volets opérationnels :

• 44 fiches actions regroupées sous 8 thématiques

- Volet Equipement : Accueil - Habitat – Urbanisme

- Volet Vie sociale : Election de domicile – Projets sociaux – Scolarisation – Santé – Accès aux droits

• 18 fiches territoriales : une pour chaque EPCI

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260605-D2026_34-DE

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé pour la CCVIA :

Aire d'accueil	• Maintien des obligations inscrites au SDAHGV : une aire d'accueil sur la commune de Melesse (Validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Aire de grand passage de petite capactié	• 1 aire de grands passages sur la commune de La Mézière (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Aire de grand passage	Pas de besoins identifiés
Besoin de solution d'ancrage	• 2 TFL ou logements adaptés ou terrains aménagés sur la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024) • 4 TFL ou logements adaptés ou terrains aménagés sur la commune Melesse (validation copil étude opportunité du 18 juin 2024)
Terrains privés de gens du voyage	• Prise en compte des besoins des gens du voyage dans les documents d'urbanisme : SCOT, PLUI, PLU, PLH et PDALHPD
Développement social	• Poursuite de la démarche d'animation du projet social de l'aire.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	• Poursuite de l'implication de l'EPCI dans les instances de gouvernance du schéma (Commission consultative, comité technique du schéma, conseil d'administration du GIP AGV35, etc.)

La préfecture d'Ille et Vilaine lance une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, et demande l'avis des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 **ABSTENTIONS et 3 POUR** :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-V...)

Le secrétaire de séance :
M VASNIER Pascal